

Contre: Leclaire, Giroux, O'Connell, Molson et Martin—5.
Ledit amendement est négatif.

La motion de M. l'échevin O'Connell est unanimement affirmative,

Et il est

Résolu: En conséquence.

20.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que tous les gardiens temporaires, soit de nuit ou de jour, soient payés \$1.75 par jour.

26.—Soumise une lettre de M. R. Houlé, demandant que le trottoir permanent qui doit être construit à l'angle Nord-ouest des rues St-Hubert et Beaubien soit fait d'une seule substance et de préférence en ciment.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire le trottoir permanent que requiert M. Houlé.

27.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer le pavage de la rue St-Denis, entre les rues Roy et Rachel.

28.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à fournir à la "Montreal Street Ry Co." des blocs de pierre pour paver la voie, l'entrevoie et 18 pouces en dehors de la voie de la rue Amherst, entre les rues Craig et Ste-Catherine.

29.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à fournir à la "Montreal Street Ry Co." les blocs de pierre pour paver la voie, l'entrevoie et 18 pouces en dehors de la voie de la rue St-Jacques, à partir de la rue de La Montagne jusqu'à l'avenue Dominion.

30.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer le boulevard St-Laurent, entre les rues St-Jacques et Notre-Dame, avec du pavage "Hassam."

31.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer la rue Amherst, entre les rues Ste-Catherine et De Montigny, avec le pavage "Hassam", à même les \$126,043 affectés aux réparations des pavages permanents.

32.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer en asphalte la rue St-Jacques, à partir de la rue McGill jusqu'à la rue de La Montagne.

33.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à donner à MM. Keegan et Dillon une commande de 2000 tonnes de pierre concassée.

34.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer en asphalte les rues Murray, McCord, Wellington et Centre.

35.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer en asphalte la rue St-Jacques, à partir de l'avenue Dominion jusqu'à l'avenue Atwater, et la rue Notre-Dame, en face des "Montreal Rolling Mills" jusqu'à l'avenue Atwater.

36.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer la rue Craig, depuis l'avenue DeLorimier jusqu'à la rue Bleury en commençant par l'avenue DeLorimier.

37.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer en asphalte les rues Visitation et Beaudry, entre les rues Craig et Ste-Catherine.

38.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$17,000 des \$126,043 affectés aux réparations des pavages permanents, et d'appliquer ledit montant au pavage de la rue St-Denis, entre la rue Rachel et l'avenue Mont-Royal. (M. l'échevin Giroux dissident).

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

Nays: Leclaire, Giroux, O'Connell, Martin and Molson—5.

So it was lost.

Ald. O'Connell's motion was then unanimously carried, and it was

Resolved: Accordingly.

25.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That all the temporary watchmen, for night or day time be paid \$1.75 per day.

26.—Submitted a letter from Mr. R. Houlé, asking that the permanent sidewalk to be constructed at the North-west corner of St. Hubert and Beaubien streets be made of a single material only and, in preference, to cement.

Resolved: That the City surveyor be authorized to build the permanent sidewalk asked by Mr. Houlé.

27.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair the St. Denis street paving, between Roy and Rachel sts.

28.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to supply the Montreal Street Ry. Co. with stone blocks for the paving of the track, the devil's strip and 18 inches outside of the track on Amherst street, between Craig and Ste. Catherine streets.

29.—On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to supply the Montreal Street Ry. Co. with stone blocks for the paving of the track, the devil's strip and 18 inches outside of the track on St. James street, from Mountain street to Dominion avenue.

30.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair St. Lawrence boulevard, between St. James and Notre-Dame streets with Hassam paving.

31.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair Amherst street, between Ste. Catherine and De Montigny streets, with Hassam paving, and that funds for said repairs be taken from the \$126,043 voted for repairs to permanent pavings.

32.—On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair with asphalt, St. James street, from McGill to Mountain streets.

33.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to order from Messrs. Keegan & Dillon 2,000 tons of broken stone.

34.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair with asphalt, Murray, McCord, Wellington and Centre streets.

35.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair with asphalt, St. James street, from Dominion avenue to Atwater avenue, and Notre-Dame street, opposite the Montreal Rolling Mills to Atwater avenue.

36.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair Craig street from De Lorimier avenue to Bleury street beginning by De Lorimier avenue.

37.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to repair with asphalt, Visitation and Beaudry streets, between Craig and Ste. Catherine streets.

38.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary a sum of \$17,000 from the \$126,043 voted for repairs to permanent pavings and apply said amount to the paving of St. Denis street, between Rachel street and Mount Royal avenue. (Ald. Giroux dissident).

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.